



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manque de place en lycée pour les élèves de troisième

Question écrite n° 2501

Texte de la question

Mme Sophie Blanc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la problématique des élèves de troisième qui ne trouvent pas de place en lycée. Selon l'inspection académique du département des Pyrénées-Orientales, il resterait 64 élèves de troisième n'ayant pas trouvé de place en lycée à la rentrée de septembre 2022. Les services de l'inspection travaillent à améliorer la situation mais, au-delà des cas individuels, deux problèmes subsistent : en premier lieu, un problème d'orientation des élèves qui font peu de vœux en sortie de troisième et semblent ne pas bien maîtriser les choix qui s'offrent à eux. En second lieu, les quatre lycées de Perpignan sont quasiment à 2 000 élèves par établissement pour une jauge théorique qui tournerait plutôt autour de 1 500 élèves par lycée. C'est pourquoi elle lui demande ce que le ministère compte faire pour améliorer le processus d'orientation en fin de collège et, plus localement, pour augmenter le nombre de lycées généraux et professionnels dans le département des Pyrénées-Orientales.

Texte de la réponse

Le mois de septembre étant un mois d'ajustement des affectations et des structures, la rentrée 2022 n'a pas eu de caractère exceptionnel pour les services académiques des Pyrénées-Orientales. Les difficultés ont concerné principalement les élèves sortant de 3ème vers la voie professionnelle, les élèves redoublants de terminale suite à un échec au baccalauréat et les familles entrant dans le département suite à un emménagement. Les orientations vers la voie professionnelle ayant augmenté de 2 points dans l'académie, les taux de pression sur certaines filières ont été élevés générant de longues listes d'attente. L'ouverture de places supplémentaires en CAP Boulangerie, en 3ème prépa-métiers et l'accueil en prépa-apprentissage ont permis de proposer des alternatives aux familles ne souhaitant pas recourir à leur droit au maintien en 3ème. Afin d'améliorer les procédures d'orientation pour la rentrée 2023, les services du rectorat et de la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale) des Pyrénées-Orientales ont mis plusieurs mesures en place : l'amélioration des délais de traitement, la reprise et le suivi des procédures d'orientation et d'affectation plus en amont pour la rentrée 2023, l'augmentation de capacités d'accueil en voie professionnelle. L'affectation dans les lycées de Perpignan et les capacités d'accueil prévues dans ces lycées ont permis de répondre aux flux et vœux d'orientation des élèves sur les filières générales et technologiques. Grâce à un travail partenarial mené avec le conseil régional sur la sectorisation et l'offre de formation, une meilleure répartition des effectifs est envisagée entre les différents lycées. L'évolution démographique du nombre d'élèves scolarisés sera, à l'avenir, prise en compte. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse met en place durant l'année scolaire 2022-2023 une expérimentation de la « découverte des métiers » dans plus de 600 collèges volontaires. Il s'agit de permettre aux élèves, dès la classe de 5ème, d'élargir leur horizon par des activités de découverte des métiers. L'objectif est d'améliorer l'information de la diversité des métiers et du monde professionnel pour éclairer le choix d'orientation des élèves et des familles en fin de classe de 3ème.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Blanc](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2501

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2022](#), page 4811

Réponse publiée au JO le : [10 janvier 2023](#), page 245